



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

•**Personnes excusées** : Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Madame Martine SOREL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil du 16 février 2023

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Délibération 2023-17 : Approbation du compte de Gestion 2022

Madame Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur en poste à Magny-en-Vexin et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Madame Le Maire précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Martine SOREL, Maire

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Délibération 2023-18 : Approbation du compte administratif 2022

Le Compte Administratif 2022 présenté par Madame Martine SOREL, Maire, se présente comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Résultat	129 817.36 €	Résultat	246 622.03 €
Excédent	376 439.39 €		

Madame le Maire se retire le temps du vote du Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Approuve le CA 2022 dressé par Madame Martine SOREL, Maire.

Délibération 2023-19 : Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 248 697.24 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		129 817.36 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		118 879.88 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		248 697.24 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		157 722.61 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	248 697.24 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		100 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		148 697.24 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5) Les membres du conseil municipal approuvent à la majorité		0.00 €

Délibération 2023-20 : Approbation du budget primitif 2023

Madame Martine SOREL, Maire, fait lecture du Budget Primitif de la commune.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	498 880.49 €
Recettes	498 880.49 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	426 419.85 €
Recettes	426 419.85 €
Total du Budget	925 300.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 0 voix contre, 11 voix pour et aucune abstention, le BP 2023 de la commune avec report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 118 879.88 euros au compte 002 Excédent antérieur reporté, et un report de de 157 722.61 euros au 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Délibération 2023-21 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2023

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 33,15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 66,44 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 15.77 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales (TFB, TFNB et TH) pour l'année 2023 soit :

Taxe habitation	14.77 %
Taxe foncière bâti	32.15 %
Taxe foncière non bâti	65.44 %

Après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 5 voix contre, 0 Abstention

Délibération 2023-22 : Reprise des concessions du cimetière en état d'abandon

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le nécessité de reprendre les concessions en état d'abandon, en effet certaines tombes ne sont plus entretenues.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les démarches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches.

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire



Martine SOREL

La secrétaire de séance



Sandy CLEMENT